DELIBERATION

N° CP_2019_05_013

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 MAI 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : DGA Solidarités territoriales/Site de Saint-Pardoux

---

OBJET : Téléski nautique de Fréaudour - tarifs et avenants aux conventions de gestion

---

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. DELAUTRETTE, excusé, a donné délégation de vote à Mme PLAZZI.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Une convention de gestion, conclue le 24 mars 2014, liant le Département de la Haute-Vienne à la Régie du lac de Saint-Pardoux, confie à cette dernière la gestion de la base d'activités sportives et de loisirs de Fréaudour. Un nouvel équipement va venir compléter l'offre de la base de motonautisme à compter du printemps 2019, à savoir un téléski nautique. Cette convention de gestion doit donc être actualisée par avenant précisant les conditions de fonctionnement du téléski et la tarification applicable.

Par ailleurs, la Commission permanente du Conseil général avait validé le 04 juillet 2014 le choix de l'opérateur en charge de l'activité ski nautique et adopté la convention à conclure entre la Régie du lac et cet opérateur. La mise en place du téléski nautique modifiant le mode de gestion de la base d'activités sportives et de loisirs de Fréaudour, il est également nécessaire d'amender cette convention par avenant.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Le Département a créé l'EPIC « Lac de Saint-Pardoux » pour assurer la gestion de cet ensemble dont la base de motonautisme située sur le site de Fréaudour fait partie.

Un nouvel équipement dont l'investissement est porté par le Département de la Haute-Vienne va venir compléter l'offre de la base de motonautisme à compter du printemps 2019. Il s'agira d'un téléski nautique composé d'un full et d'un 2.0. Cet équipement aura plusieurs vocations dont la pratique sportive dans le cadre fédéral et la pratique de loisirs dans le cadre d'une ouverture à un public plus large tel que les touristes ou encore les écoles et accueils de loisirs.

Conformément à la convention de gestion liant le Département de la Haute-Vienne à la Régie du Lac de Saint-Pardoux, conclue le 24 mars 2014, cette dernière assurera la gestion de ce nouvel équipement. C'est dans ce cadre que le projet de fonctionnement suivant est proposé pour validation à la Commission permanente du Conseil départemental.

Projet de fonctionnement du téléski nautique

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC*

Période	7 jours/7
15 juin au 1er septembre	13h30 - 19h00

*Selon conditions météorologiques.

TARIFS TELESKI FULL

TARIFS	Adulte	Etudiant*	Réduit**
1 heure libre	20 €	18 €	16 €
2 heures	28 €	26 €	21 €
½ journée 14h - 18h	38 €	36 €	34 €
Journée	44 €	42 €	40 €
Heure supplémentaire	12 €	11 €	9 €
Carte 10 heures	150 €		/

*Sur présentation d'un justificatif.
**Moins de 14 ans et licenciés FFSNW.

TARIFS TELESKI BI-POULIES

TARIFS INDIVIDUELS	
1 heure libre	14 €
1 heure cours particulier	22 €
1 heure cours particulier + accès 1 heure au full	32 €

TARIFS GROUPES **(sur réservation : matins uniquement)**

TARIFS	Adulte	Etudiant*	Enfant**	Autres***
Téléski nautique full : 1h30 A Partir de 10 personnes. Dès 12 ans.	17 €	15 €	14 €	13 €
Bi-poulie : 1h 8 personnes maximum. Dès 10 ans.	Forfait 85 €/séance			

*Sur présentation d'un justificatif.
**Moins de 14 ans et licenciés FFSNW.
***Groupes structurés type scolaires ou accueils de loisirs.

- Le prêt de matériel standard est compris dans les tarifs (skis et wakeboard standard). En cas d'utilisation de matériel personnel (casque, gilet, etc.), le pratiquant devra s'assurer que son matériel réponde aux normes CE.

- La licence FFSNW et le port du casque sont obligatoires pour l'utilisation des modules.

- Age minimum 12 ans (10 ans pour le bi-poulie).
- Décharge de responsabilité et attestation de natation, obligatoires pour les mineurs.
- Présence obligatoire des parents pour les enfants de 10 à 12 ans.
- Savoir nager pour pratiquer l'activité.

LOCATION DE MATERIEL*

Wakeboard ou combinaison	1h	2h	½ journée
	5 €	8 €	12 €

*Caution : 150 €

CARTE SAISON ET AFFILIATION CLUB

La carte d'abonnement est valable pour la saison. (Navigation illimitée sur les créneaux d'ouverture au public. En cas de forte fréquentation, l'opérateur peut limiter cette navigation dans le cadre du règlement intérieur.).

CARTE SAISON*	1 carte	2 cartes*
-14 ans	230 € (200 € + 30 € club)	210 € (180 € + 30 € club)
-18 ans	280 € (245 € + 35 € club)	260 € (225 € + 35 € club)
Adultes	360 € (320 € + 40 € club)	340 € (300 € + 40 € club)

*Tarif par carte

Afin de prendre en compte la gestion de cet équipement, il est nécessaire d'actualiser le cadre juridique dans lequel la Régie du lac de Saint-Pardoux exerce ses missions. Un avenant n° 2 à la convention, dont le projet est présenté en annexe, doit dans ces conditions être conclu. Il viserait à modifier le contenu de l'annexe 4 portant sur les dispositions particulières relatives à la base d'activités sportives et de loisirs du site de Fréaudour, notamment les missions de la Régie et la liste des biens mis à disposition, et à introduire une annexe 6 fixant le projet de fonctionnement.

Par ailleurs, par convention d'occupation temporaire du domaine public en date du 09 mars 2015, la Régie du lac a confié au Ski nautique club du Limousin l'exercice et le développement de l'offre d'activités de ski nautique sur la base d'activités sportives et de loisirs du site de Fréaudour. La mise en place du téléski nautique modifiant le mode de gestion de la base, il est nécessaire également de modifier cette convention par avenant présenté en annexe.

Si vous en étiez d'accord, nous pourrions adopter le projet de délibération ci-après.

DECISION

Vu les statuts de la Régie départementale du lac de Saint-Pardoux ;

Vu la convention conclue le 24 mars 2014 entre le Département de la Haute-Vienne et la Régie pour la gestion de la station de tourisme ;

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue le 09 mars 2015 entre la Régie et le Ski nautique club Limousin ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver :

- les horaires et les tarifs proposés du téléski nautique ;

- les propositions d'avenants n° 2 à la convention du 24 mars 2014, ainsi que ses annexes, et n° 1 à la convention du 09 mars 2015 permettant de prendre en compte la gestion du téléski nautique sur la base d'activités sportives et de loisirs du site de Fréaudour.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE (délégation de vote à Mme PLAZZI), M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 13 mai 2019
Affiché le 13 mai 2019
Publié au RAA du Département le 15 mai 2019